BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

Sommaire

Edito
P. Boudet ..... p. 1
Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013 :
Orientations générales
G. Jourden ..... p. 2
Mission 3
T. Leneveu ..... p. 3
Mission V
P. Boudet ..... p. 3-4
Projet de schéma régional Climat, Air, Energie (SRCAE)
F. Le Loarer ..... p. 4
Préparation des programmes européens 2014-2020
O. Dehaëse ..... p. 5
Création du fonds régional de maîtrise de l'énergie et mise en œuvre sur le territoire du pays de St Brieuc dans le cadre du programme « Vir'Volt ma maison »
N. Saouti ..... p. 6
Pour un partenariat renouvelé entre la région et les territoires bretons :
Bilan et perspectives
J.E. Coatrieux ..... p. 6-7
Bretagne Très Haut Débit
Point d'étape du projet et évolution du syndicat mixte E-Mégalis Bretagne
G. Urvoas ..... p. 7
Projet de contribution au débat national sur le nouvel acte de décentralisation
C. Peltais ..... p. 8

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Séance plénière du 3 décembre 2012

EDITO par Patrice BOUDET Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Deux dossiers importants lors de cette session : **les orientations budgétaires 2013 (OB) et la contribution régionale au projet de nouvel acte de décentralisation (Acte III).**

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. C'est selon… selon les politiques gouvernementales du moment... En effet, les ressources des OB des années passées étaient présentées contraintes, dues essentiellement à des dotations insuffisantes liées à la décentralisation de 2004 (35 millions d'euros par an) et la réforme de la fiscalité (suppression de la taxe professionnelle). Toujours contraintes en 2013, elles ne le seraient que pour participer à l'effort de redressement des comptes publics, prévu dans le pacte budgétaire européen (TSCG)… C'est évidemment plus complexe que cela mais en quelques mots, voilà résumée la photographie présentée dans le chapitre « des ressources durablement contraintes » du document régional.

Cela illustre bien que, sans remise en cause des politiques précédentes, sans une réforme fiscale en profondeur, l'austérité va s'amplifier pour les collectivités territoriales et elles seront à court et moyen terme obligées de réviser leurs politiques publiques à la baisse. **C'est ce que la C.G.T. a déclaré dans son intervention.**

D'autres en ont fait leur deuil (je vous laisse lire les avis sur le site) mais certains, comme le Medef, s'en réjouissent. Il s'est ainsi satisfait de « l'équilibre des finances publiques, la baisse des concours de l'Etat aux collectivités, la stagnation des dépenses de fonctionnement », autant de « points qu'il exprime depuis plusieurs années » tout en finissant sur son refus de voir de nouveaux impôts et taxes sur les entreprises, facteurs de perte de compétitivité et donc d'emplois et contraires au « pacte » du même nom !

A tous les niveaux, et plus singulièrement depuis six mois, le Medef multiplie ses actions et visiblement pèse dans les orientations politiques, à l'instar du pacte de croissance ou encore des projets de loi de finances et de sécurité sociale pour 2013. Il pèse aussi sur les négociations interprofessionnelles en cours sur la « sécurisation de l'emploi » et « les retraites complémentaires ».

Après les actions d'octobre et de novembre, mobilisons-nous encore plus fort le 13 décembre 2012 et allons dire au Medef et aux employeurs : stop à la précarité, la flexibilité, les bas salaires et le chômage (+ 15 % d'augmentation en Bretagne en un an). Le rapport de forces vis-à-vis du patronat sera déterminant pour l'emploi et les droits sociaux.

Enfin, concernant la décentralisation Acte III, la région Bretagne a fait une contribution avant que la loi ne soit votée au printemps.

La C.G.T. (voir déclaration) a pointé la nécessité d'une véritable démocratie territoriale avec les moyens correspondants pour les salariés, d'une autre nature et d'un autre contenu que ce qui prévaut actuellement.

Sans répondre aux interventions du CESER, le Président du Conseil Régional est venu donner son point de vue sur ce projet. Au-delà du « bon échelon territorial » pour traiter l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation et l'orientation, il propose d'expérimenter dans trois domaines (eau, culture-spectacle vivant, langues régionales).

Très rapidement, il évoque la question des moyens (contraint par l'effort de redressement, CQFD) et dit réfléchir à une assiette régionale reposant sur les futures connexions Très Haut Débit numérique et les billets de trains BGV… **Dans sa déclaration, la C.G.T. s'est prononcée contre une fiscalité additionnelle et pour une profonde réforme fiscale locale. Mais le dire ne sera pas suffisant, il nous faudra aussi le porter.**

Rennes le 6 décembre 2012

La situation économique et sociale de la Bretagne s'est fortement dégradée en cette année 2012. La liste des emplois industriels supprimés s'allonge chaque jour. Toutes les filières sont menacées. Les services publics se dégradent, les bas salaires, la précarité et le chômage augmentent (135 000 chômeurs de catégorie A fin octobre 2012 soit +18 000 = +15,2 % en un an)

La crise financière et bancaire, les conséquences négatives de la réforme des finances locales, la mauvaise compensation de la dernière décentralisation, n'ont fait qu'aggraver la situation financière de la Région.

La loi de finances 2013 qui prévoit la réduction du déficit public à 3% du PIB et s'inscrit dans la "règle d'or" du Pacte de Stabilité Européen aura également des effets négatifs sur les finances des collectivités territoriales.

Les politiques d'austérité qui se mettent en place sont source d'aggravation de la situation économique et sociale et ne correspondent pas à la volonté de changement exprimée par la population bretonne au printemps 2012. Il est d'ailleurs symptomatique que, ni dans le texte du Conseil Régional ni dans l'avis du CESER, les dernières élections ne sont évoquées, comme si rien ne s'était passé !!

Dans ce contexte, il nous semblerait légitime que notre Assemblée s'interroge sur le modèle de société qui a conduit à cette situation extrêmement grave vécue aujourd'hui par notre Région et bien au delà par notre pays et l'Europe.

Il y a bien des responsabilités et sûrement d'autres manières de faire, d'entreprendre et de créer pour changer ce cycle infernal de destruction de la vie sociale par la destruction massive d'emplois. Notre Conseil devrait être force de proposition pour créer les conditions d'un véritable dialogue social, dessiner la perspective d'une véritable mutation économique, sociale, culturelle et environnementale car il est impossible de poursuivre en Bretagne comme ailleurs sur ce chemin qui conduit à des catastrophe sociales et environnementales..

Notre avis général sur les Orientations Budgétaires mérite d'être travaillé différemment et collectivement dans les commissions afin qu'il ne se limite pas à des observations sur la gestion financière.

Pour la CGT, la gravité de la situation impose de s'attaquer aux causes de la crise et pas seulement à ses conséquences. La puissance publique ne peut pas continuer à être réduite au rôle de pompier du social.

La revalorisation du travail, un meilleur partage des richesses produites, la relance de la consommation, une politique industrielle d'envergure assurant la transition énergétique, la formation des salariés, le développement des services publics...sont des leviers à actionner par l'intervention publique.

On ne peut pas faire des recommandations au Conseil Régional pour qu'il réduise ses dépenses et ignorer que non seulement l'Etat réduit fortement ses dotations mais que le déficit structurel de la mauvaise compensation de la dernière décentralisation est de 35 Millions d'euros par an.

Le cumul des sommes dues par l'Etat à la Région depuis 2006 dans le compte administratif 2011 était de 134 millions d'euros. Ils seraient aujourd'hui les bienvenus pour faire face aux dépenses de fonctionnement et pour relancer une politique d'investissement régionale.

Pour sortir de l'impasse budgétaire qui résulte des décisions politiques nationales relatives à la réforme des collectivités territoriales et de leur fiscalité, il faut une réforme profonde de toute la fiscalité nationale et locale, avec une véritable péréquation. Cette réforme globale de la fiscalité doit accompagner l'acte III de la décentralisation et donner une meilleure autonomie financière aux collectivités pour leur permettre de mener la politique sociale et créatrice d'emplois que les salariés attendent.

Pour la CGT il convient de réassurer l'assiette et la répartition de la fiscalité territoriale. Rappelons que la réforme de la Taxe Professionnelle a conduit à une économie de 9 milliards d'euros pour les entreprises sans que le rebond des entreprises productives ait été sensible.

Nous ne partageons pas l'observation de l'avis du CESER qui tend à faire croire, en se gardant bien de les citer, qu'il existe des champs d'intervention de la Région qui seraient moins stratégiques que d'autres et pourraient donc être abandonnés pour limiter les dépenses de fonctionnement.

Nous ne partageons pas non plus le doute émis sur les effets bénéfiques des investissements régionaux. Il se place dans la ligne du matraquage idéologique ambiant qui tend à faire passer les dépenses publiques comme des dépenses improductives.

Nous pensons au contraire que les dépenses publiques sont vertueuses et indispensables y compris pour créer de la croissance, de l'emploi, de l'attractivité, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales…

Quand au soutien de la Région à la recherche et à l'innovation, il doit être au service de la réponse aux besoins de la population dans le cadre d'un développement humain durable et solidaire.

Cela implique, notamment, une redéfinition des responsabilités dans les pôles de compétitivité qui doivent être transformés en pôles de coopération pour le développement, l'emploi et l'innovation .

Comme le Conseil Régional de Bretagne, la CGT fait le constat de l'accélération de la dégradation de la situation de l'emploi sur la Bretagne, avec une augmentation du chômage qui a atteint 15 % sur la région en un an.

Dans ces conditions le Conseil Régional de Bretagne ne peut plus se contenter d'intentions, mais doit passer efficacement à l'action. La formation est un des moyens fondamentaux du retour à l'emploi. C'est pourquoi nous pensons que les ambitions sur la mission 3, ne sont pas à la hauteur des besoins, tant quantitativement que qualitativement.

Nous continuons à penser, que la réponse de la formation des demandeurs d'emplois passe par un véritable service public de la formation. Celui-ci ne peut être financé par un engagement client fournisseur avec les appels d'offres, mais par une véritable délégation de service public, auprès des opérateurs historiques et reconnus du service public de la formation, et notamment l'AFPA qui depuis plus de 60 ans a formé 1 travailleur sur 8.

En effet, le taux de retour à l'emploi après 6 mois atteint en moyenne plus de 70 % selon les enquêtes menées par AFPA. Plutôt que de la considérer comme un opérateur standard, que les orientations de l'ancien gouvernement ont mis en difficulté, il serait préférable d'utiliser l'expérience et l'expertise de l'AFPA dans l'accompagnement des politiques publiques nationales et régionales.

Le Conseil Régional de Bretagne, dans sa contribution au nouvel acte de décentralisation, revendique l'entière maitrise de la formation professionnelle sur son territoire. Il serait dommageable, pour les demandeurs d'emploi que la région, n'utilise pas suffisamment ce dispositif, et que peut être dans les mois qui viennent cet organisme disparaisse. Pour l'AFPA Bretagne, c'est plus de 6 M€ de diminution de budget du Conseil Régional de Bretagne depuis 2010.

La région serait alors pleinement responsable devant les citoyens bretons, de l'abandon d'un organisme de service public d'accompagnement et de sécurisation professionnels.

Pour la CGT, il est dommageable, que les orientations budgétaires 2013, n'affirment pas plus explicitement la position du Conseil Régional de Bretagne sur la sécurisation des opérateurs historiques de service public de la formation que sont l'AFPA, les GRETA, le CNAM…

Alors que le nombre de demandeurs d'emplois augmente chaque mois, ces opérateurs se voient dans l'obligation de refuser des stagiaires, par manque de financement et donc de places achetées dans le cadre des appels d'offres.

Le paradoxe est donc qu'en cette période de fort chômage, le taux d'occupation des formations n'est pas optimisé. C'est bien la conséquence d'une politique de marché, en lieu et place d'une politique de service public, qui comme le démontre la DARES, dans une étude qualitative (Analyses N°069 septembre 2011), fait que les formations dispensées perdent en qualité.

La CGT souhaite, qu'en accord avec les orientations et la volonté gouvernementale de sécuriser l'AFPA, la région lui maintienne en Bretagne un haut niveau d'activité de service public aussi important pour elle que pour les citoyens bretons, en réponse aux besoins qui en 2013 seront importants.

Par ailleurs, la CGT, s'inquiète des prévisions de budget sur la formation pour l'avenir. En effet si la DDRFPA (Dotation Régionale de Décentralisation relative à la Formation Professionnelle des Adultes) est maintenue en 2013, il n'en est pas de même pour 2014 et 2015, avec une diminution de 1,5 % par an. Cette prévision de diminution est elle compatible avec un contexte économique de l'emploi défavorable ?

Concernant la mission V « Transports », la CGT tient à attirer l'attention de cette assemblée sur des éléments d'information figurant dans le bordereau concernant le SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport).

Pour la CGT, ces éléments sont loin d'être neutres, puisqu'ils concernent le projet BGV et plus singulièrement, le BOGV.

Le SNIT devrait donc évoluer vers un nouveau schéma national dit de « mobilité durable » sous un délai de 6 mois suite aux travaux d'une commission « mobilité 21 » mise en place par le ministère des Transports. La Région, quant à elle, entend réaffirmer

son engagement déterminé sur le projet « Lignes nouvelles Ouest Bretagne/Pays de la Loire »

A partir de ces informations loin d'être anodines, des interrogations émergent :

- Quid de l'actuel SNIT ?
- Qu'entend la Région par son « engagement déterminé » ?
- Comment va-telle l'exprimer ?
- Le CESER doit-il être muet sur cette évolution ?

Sur le SNIT, le CESER s'est déjà exprimé à trois reprises (Octobre 2010, Février 2011 et Février 2012).

Sans reprendre ces différentes expressions, on peut dire qu'elles ont été utiles et leurs légitimités ont été reconnues sur le fond et sur la forme. On peut même ajouter qu'elles ont fait preuve d'efficacité (cf : Clarification de l'Objectif Brest et Quimper à 3 heures de Paris).

C'est pourquoi, sans attendre les conclusions de la commission « Mobilité 21 » et le futur schéma, la C.G.T. souhaite que le CESER rappelle à l'Etat ses exigences sur ce dossier sous forme de contribution ou de vœu d'une part et, d'autre part, propose à la Région de réaffirmer clairement les siennes comme elle l'a si bien fait en Octobre 2010.

La CGT partage les éléments du diagnostic et les orientations générales proposées dans le SRCAE.

Cependant nous regrettons le peu de place accordé à la dimension sociale dans le nécessaire processus de transition vers une économie régionale bas-carbone.

La CGT réaffirme sa volonté de s'inscrire dans un *développement humain durable*. Cela signifie qu'une autre répartition des richesses est nécessaire et qu'une véritable responsabilité sociale et environnementale des entreprises s'impose.

Caractériser d' « humain » le développement durable, c'est afficher de donner toute sa place au social, en réaffirmant la solidarité Nord/Sud et en réfutant l'idée d'une décroissance globale.

Travail et développement humain sont indissociables. De façon cohérente, nous ne pouvons séparer cette ambition de notre revendication de *sécurité sociale professionnelle* et de *nouveau statut du travail salarié* dont l'objectif principal est de créer un corps de droits liés au fait d'être travailleur. Ces droits doivent être garantis tout au long de la vie et ne pas se limiter à un contrat de travail.

Il faut développer les clauses sociales et environnementales dans les relations commerciales, dans les marchés publics et dans l'aide publique au développement.

Elargir les droits des salariés et des populations paraît indispensable pour leur permettre d'intervenir efficacement sur les enjeux sociaux et environnementaux. Cela passe notamment par des droits d'intervention renforcés pour les institutions représentatives des salariés et les intervenants de la société civile afin qu'ils participent pleinement à des dialogues avec les entreprises. Ces nouveaux droits impliquent la remise en cause du dogme de la gestion libérale des entreprises.

L'Etat ne peut laisser aux seules entreprises, aussi important soit leur rôle économique, le soin d'investir pour le développement durable.

Les espaces de gouvernance doivent associer l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, la société civile, les représentants des salariés, dans de véritables concertations pour l'élaboration de politiques publiques de qualité.

C'est dans ce cadre que les investissements privés doivent s'inscrire. Ils ne peuvent pas être les seuls moteurs de la définition de politiques, même qualifiées de « vertes » voire « bleues », car ils sont mus par la seule recherche de marchés et de profits.

Nous souscrivons à la volonté affichée de faire reculer la précarité énergétique. Cependant nous savons que le coût de production de l'énergie sera plus élevé dans l'avenir. Nous rejetons l'idée pernicieuse d'une sorte de « régulation » de la consommation par le « signal prix », idée qui n'a comme seule issue que l'exclusion sociale des populations les plus fragiles.

Pour la CGT, le droit à l'énergie pour tous ne peut être dissocié ni de l'objectif de réduction d'émission des gaz à effet de serre, ni du choix du mix énergétique à construire dans l'avenir.

En matière de production et de distribution d'énergie on ne peut, sans risques majeurs, laisser faire le marché. C'est pourquoi nous pensons indispensable la mise en place d'un pôle public de l'énergie.

Nous partageons l'avis qui pointe l'accent à mettre sur le déplacement domicile/travail et la nécessaire mutualisation des PDE (plans de déplacements d'entreprise). A ce sujet, nous rappelons que l'éloignement domicile/travail ne résulte dans la plupart des cas non d'un choix mais d'une contrainte liée aux revenus des ménages.

La CGT votera l'avis

Pour la CGT, la démarche de réalisation d'un diagnostic territorial au regard des orientations des fonds structurels et de la stratégie Europe 2020 afin d'élaborer les documents de programmation va dans le bon sens. En effet, on peut espérer que ces diagnostics à l'échelle régionale permettront une meilleure prise en compte des besoins des populations dans l'attribution des divers fonds européens. Chaque choix qui contribue à une meilleure appropriation des politiques européennes par les citoyens nous semble favorable.

Pour autant, en l'état du dossier, la CGT souhaite pointer quelques problèmes tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, l'avis du CESER indique que le diagnostic territorial a été, pour la Bretagne, conduit par le SGAR en association avec le Conseil Régional et avec le soutien d'un cabinet d'étude. Ce cabinet a consulté « l'ensemble des collectivités locales et des pays » dans un délai très court. On ne peut que craindre que cette précipitation n'ait pas permis une consultation approfondie et également regretter que la consultation n'ait pas été étendue à la société civile organisée.

De plus, s'il n'était bien entendu pas nécessaire de disposer du rapport complet issu de cette consultation, l'ajout en annexe du document de synthèse illustrant les enjeux, en complément du document AFOM validé par le B16, aurait été utile à ce dossier.

Toujours sur la forme, si la présentation de rapports sous la forme de tableaux Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces se banalise, souvent, ce type de présentation pêche par son caractère réducteur ne permettant pas d'aller au bout de la démarche d'analyse. Nous rejoignons l'avis du CESER qui souligne clairement ce problème.

Sur le fond, les tableaux AFOM validés par le B16 sont loin d'être exempts d'imprécisions et d'approximations.

Ainsi, en commission plusieurs membres de notre assemblée ont souligné le caractère contradictoire d'afficher un taux de chômage structurellement plus faible que la moyenne nationale tout en soulignant l'extrême fragilité des filières industrielles en Bretagne. Cette présentation semble méconnaitre les évolutions récentes de la situation de l'emploi dans notre Région avec, ces derniers mois, une progression plus forte du chômage que dans la plupart des autres régions de France. Il ne s'agit là que d'un exemple mais il illustre le caractère approximatif des tableaux AFOM qui nous ont été soumis.

Toujours sur le fond, les premiers éléments portés à notre connaissance annoncent une extension de la délégation de gestion aux Régions à d'autres fonds que le FEDER. Ce processus est susceptible de mieux orienter l'utilisation des divers fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) en rapprochant leur niveau d'attribution et de gestion des populations qui peuvent en bénéficier.

Cependant, ainsi que l'a pointé l'étude du CESER Bretagne sur les Fonds Européens, la délégation de gestion peut aussi conduire à augmenter le niveau de contrôle administratif et donc à décourager certaines structures publiques ou privées, les plus petites, de solliciter ces fonds européens.

Le pire serait alors de voir des dégagements d'office sur des projets pourtant exécutés au seul motif de la complexité administrative induite par plusieurs niveaux de contrôles tatillons. Ce n'est pas qu'un risque théorique puisqu'une partie du « retard » de certification de dépenses des fonds européens sur la période 2007-2013 peut être attribuée à cet effet.

Pour terminer sur le fond, et ce sera la conclusion, la stratégie Europe 2020 affiche de grandes ambitions telles que 75 % de la population active en emploi ou 3 % du PIB de l'UE consacré à la Recherche et Développement. Malheureusement, ces ambitions apparaissent en total contraste avec les mesquineries qui prévalent entre les différents gouvernements des pays membres pour la définition du cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne.

A la CGT, nous entendons rappeler qu'il ne peut pas y avoir d'ambitions sans capacité à financer ces ambitions et que, quel que soit le mode de gestion ou le périmètre d'attribution des fonds, l'Europe ne peut que s'affaiblir si elle ne concourt pas à satisfaire les besoins, en particulier sociaux, de sa population.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

1. **A partir du site du C.R.B. www.cgt-bretagne.fr**
2. **À partir du site du Conseil Régional http://www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis**

Dans la logique du Pacte électrique breton et se basant sur l'expérimentation du programme « Vir'Volt » sur le Pays de Saint-Brieuc, le conseil régional de Bretagne réaffirme sa volonté politique dans le domaine des économies d'énergie, en proposant la création du Fonds Régional de Maitrise de l'Energie et une action expérimentale, « Vir'Volt Ma Maison », sur le territoire de Saint Brieuc, en direction des propriétaires des logements individuels privés chauffés principalement à l'électricité.

Si la CGT soutient cette démarche régionale à la fois préventive, curative et éducative, pour autant, nous restons vigilants sur deux points : les bénéficiaires et les entreprises chargées des travaux de rénovation.

En effet, les propriétaires de condition modeste habitant les logements les plus dégradés, vont-ils réellement se sentir concernés par cette opération d'aide publique régionale à la rénovation ? Le projet prévoit « une campagne de communication massive et un soutien technique et financier des projets de rénovation ».

Par contre, la CGT remarque que rien n'est prévu sur le soutien humain nécessaire pour sécuriser les propriétaires les plus vulnérables économiquement à mener à bien une telle démarche. Se lancer dans des travaux signifie ouvrir sa maison, accepter que d'autres, même si ce sont des professionnels, aient un regard sur le lieu de vie et y interviennent le temps du chantier. Cet accompagnement social dédié à une opération de remise en état énergétique du domicile privé est pourtant un point important lorsqu'on veut mener une lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

De plus, le coût financier de rénovation restant à la charge des personnes découragera les demandes des familles les plus fragilisées par la crise ; même s'il s'agit de dépenser « aujourd'hui » -en bénéficiant d'une subvention et d'un éco-prêt à taux zéro- pour économiser « demain » sur sa facture de dépenses d'électricité, investir de telles sommes est tout simplement irréalisable et surtout n'entre pas dans les priorités du moment pour beaucoup.

Par ailleurs, concernant le renforcement des compétences des entreprises du bâtiment, la Région Bretagne envisage-t-elle de compléter son offre de formation sur les techniques d'éco-construction et de maitrise de l'énergie pour les demandeurs d'emploi et les salariés du bâtiment qui voudraient se spécialiser sur ces métiers ? Sur le Pays de Saint-Brieuc, pour la rénovation de 1 000 logements, 180 emplois directs et indirects sont envisagés. La CGT y voit là la pertinence d'une GPEC Territoriale qui permettrait aux syndicats, employeurs et collectivités territoriales de travailler à la construction d'un plan cohérent d'anticipation sur les emplois nécessaires à la réussite d'un programme se situant à l'échelle d'un Pays comme l'est « Vir'Volt Ma Maison ».

En tenant compte de ces observations et interrogations, la CGT votera cet avis.

C'est dans une démarche politique affichée d'un aménagement harmonieux et solidaire des territoires que la région s'est engagée dans la mise en œuvre des contrats territoriaux qui arrivent à échéance fin 2013.

Ceux-ci ont permis des avancées importantes dans la mise en œuvre des orientations régionales en faveur de la maitrise énergétique, de la prise en compte des enjeux environnementaux, du haut débit numérique, des énergies marines, etc.

Pour les nouveaux contrats, c'est à un exercice de toute autre ampleur qu'il va désormais falloir s'attaquer.

Depuis quelques années maintenant la région subit de plein fouet, les conséquences de stratégies, économiques et politiques, qui risquent d'impacter durablement ses capacités à développer une stratégie collective favorisant le développement des territoires bretons.

Face aux défis économiques, démographiques, fonciers, énergétiques, environnementaux et sociaux, il sera sans doute utile de revenir sur le sens que nous donnons à cette notion de développement durable qui a été la base des contrats de pays.

La première des questions à se poser pour la CGT, c'est une politique territoriale au service de qui, de quoi et pour quoi faire.

Le développement économique constitue le levier essentiel d'un aménagement du territoire. Mais comment le prendre en compte dans un contexte où l'entreprise n'intègre pas le territoire dans sa stratégie et de toute évidence limite ses stratégies sur des périodes allant de six mois à deux ans maximum. Ne pas intégrer ces éléments, c'est se priver de toute capacité d'anticipation sur les évolutions à venir, c'est cantonner l'intervention régionale à l'accompagnement social des choix économiques sur lesquels la Région ne se donne pas les moyens d'intervention.

Alors que la réforme des collectivités territoriales de 2010 accentue la mise en concurrence des territoires, quelle place donner aux coopérations et mutualisations entre les territoires qui sont à l'origine du développement régional ?

L'organisation de rencontres, de débats, est privilégiée pour définir les contours d'une stratégie partagée du développement des pays bretons. La CGT y prendra toute sa place comme elle l'a fait sur d'autres dossiers.

Cependant, mesurons que la participation des organisations syndicales aux réflexions dépend pour une grande part des moyens qui seront mis à leur disposition. Depuis la mise en place des conseils de développement, nous demandons que des moyens soient dégagés pour permettre aux salariés de participer aux réflexions qui s'y mènent.

Contrairement à la démocratie délégataire, le développement de la démocratie participative suppose la prise en compte de cette exigence si nous voulons une réflexion la plus large possible. Ne pas y répondre c'est se couper de la participation des jeunes, des précaires, des femmes, des salariés, qui constituent la grande majorité des forces vives de la région. L'exercice d'une démocratie participative est à ce prix.

Concernant le dossier E-Megalis, la CGT ne peut qu'une fois de plus rappeler que c'est la casse du service public de télécommunication qui a conduit aujourd'hui les collectivités locales à devoir prendre en charge la couverture du réseau Bretagne Très Haut Débit. Les opérateurs, quant à eux, ont assis leur stratégie commerciale sur des offres aux mêmes prix pour tous mais avec des niveaux de service différents. Ce sont ceux qui n'ont pas le haut débit qui payent pour ceux qui en disposent, là où un réseau existe. Cela n'encourage pas les opérateurs à déployer un tel réseau tant que les clients ne râlent pas trop.

Avec Mégalis la région et les collectivités locales, en bref les citoyens, vont prendre à leur charge les lignes FTTH les plus chères à construire. Et, malgré cela, les opérateurs refusent de s'engager pour brancher ces prises et permettre ainsi l'accès réel au THD.

C'est pour éviter ce genre de dérives inextricables que la CGT défend l'appropriation publique des services et des infrastructures de télécommunications. Mais il faudra du temps pour que cette position, de pur bon sens, ne devienne majoritaire. Donc, dans ce dossier il convient de mettre des gardes fous pour limiter les dégâts prévisibles.

La séparation de fait entre réseau et services, dénoncée par toutes les organisations syndicales du secteur des télécoms, entérinerait un état de fait dommageable pour des évolutions futures. Bien que des règles communes d'ingénierie semblent se dessiner entre les opérateurs, la proposition d'avoir plusieurs constructeurs pour le réseau aura des conséquences négatives, à plus ou moins brève échéance sur la qualité de service, l'interopérabilité et l'exploitation en général.

Sur un plan plus concret, le dossier présenté ne contient aucun élément sur les emplois et qualifications nécessaires, en Bretagne, pour la construction, la maintenance, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. Cela pourrait fort utilement compléter la GPEC territoriale et permettre de donner une vision d'avenir sur cette filière. Les questions de la qualité des emplois, de leur pérennité, de l'absence de sous-traitance en chaine, devraient aussi faire partie des exigences des cahiers des charges qui seront soumis aux fournisseurs.

Il est également urgent de disposer du calendrier de passage des zones à très haut débit en fibre optique. Cela permettrait à certaines communautés de commune de décider, éventuellement, de faire au moins une montée en débit par un autre moyen existant en attendant.

Nous défendons aussi l'organisation d'une conférence pour l'aménagement numérique de la Bretagne avec la participation de représentants des salariés et des utilisateurs des services.

Consciente que le projet BTHD est une solution qui doit tout de même aboutir à une certaine homogénéisation de l'offre THD sur le territoire Breton, et qu'il devrait permettre, à terme, l'accès à tous à cette avancée technologique qui devient incontournable pour l'ensemble des citoyens.

La CGT pend acte de ce rapport d'étape en espérant que nos observations seront prises en compte.

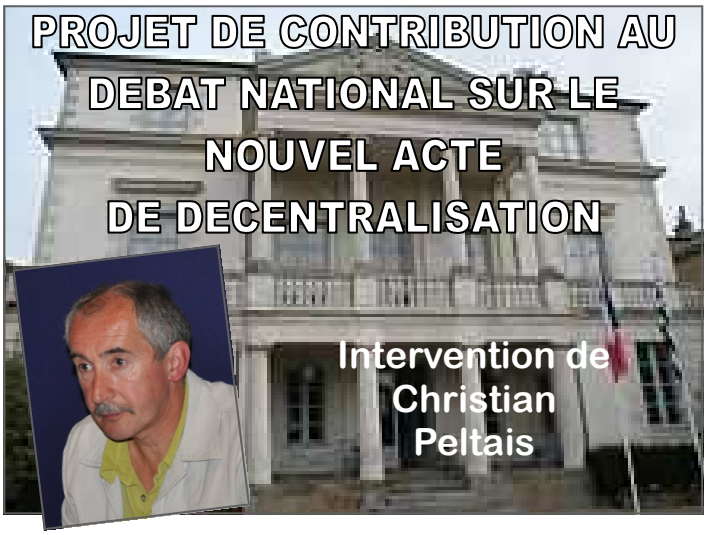

La crise des finances publiques, le poids de la dette et la volonté affichée en France, comme en Europe, de réduire les déficits budgétaires, peuvent laisser craindre une diminution des engagements de l'Etat pour cette future étape dans la décentralisation. Pour exemple, alors que les CPER ont augmenté au cours des quatre premières générations de contrats, l'inversion de cette tendance risque de s'accentuer. Or, les investissements publics, qui ne se résument pas aux seuls CPER, jouent un rôle moteur pour l'économie et l'emploi.

Avec l'acte III de la décentralisation, la gestion des fonds structurels européens serait confiée aux régions. Ainsi, la stratégie de l'Europe 2020 qui est porteuse d'importantes réformes structurelles dans le domaine économique et social, pourrait impacter les orientations au regard de ses 11 objectifs *(la recherche, les TI), les PME, les émissions de CO^2, le changement climatique, l'utilisation des ressources, le transport, l'emploi, l'inclusion sociale, la formation tout au long de la vie, l'efficacité publique).* **Dans ce cadre, cela pose la question des finalités et des politiques publiques.**

L'acte III de la décentralisation touche au rôle, aux responsabilités et aux compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'au financement de l'action publique de même qu'à l'organisation des processus démocratiques.

Ainsi, le rôle et la place du service public, dans la construction de la cohésion et du lien social et dans le développement équilibré des territoires à l'échelle locale, régionale et nationale, sont posés.

Au regard des évaluations très sévères des réformes intervenues durant la dernière décennie, que ce soit sur le fond ou sur le déficit démocratique, la C.G.T. reste vigilante.

Le déficit démocratique caractérise la première phase de la décentralisation. Il est plus que temps d'y remédier. Pour ne prendre que les exemples les plus récents, les réorganisations des collectivités et la création des pôles métropolitains, n'ont pas forcément pris en compte les besoins sociaux prioritaires. Elles répondent surtout aux exigences du monde économique et de la finance.

Les racines de la crise débutée en 2008 et qui se prolonge aujourd'hui, fragilisent socialement et économiquement les territoires, l'environnement, mais renforcent l'intérêt de déployer des politiques publiques tournées vers l'intérêt général et le développement humain durable. Pour mémoire, durant la période 1982-1984, le double mouvement de réorganisation de l'intervention publique et de renforcement des garanties statutaires a respecté l'équilibre indispensable entre les garanties nationales et les missions décentralisées.

Conçue dans ce cadre, la première phase de la décentralisation a été appréciée de la C.G.T. Toutefois, les transferts de compétences vers des exécutifs locaux intervenus depuis ne se sont pas accompagnés du transfert de ressources suffisantes. De plus, la réforme de la fiscalité pourtant prévue n'a pas eu lieu. Pour la Bretagne, c'est 35 Millions d'euros de budget annuel en moins.

Dans le cadre du nouvel acte, l'organisation de l'intervention publique devrait s'appuyer sur une complémentarité Etat/collectivités, articulant décentralisation et déconcentration afin de réellement rapprocher les moyens des lieux de décision. C'est le seul moyen pour répondre aux besoins en constante évolution des usagers.

La planification, au travers des contrats de plan et de schémas régionaux comme le SRDEI, doit répondre à cette exigence démocratique. La prise en compte de l'enjeu démocratique dans les territoires bretons n'a connu que très peu d'évolution depuis plusieurs décennies. Les seules avancées sont la création des comités de lignes ferroviaires ou la mise en place des conseils de développement, ceux-ci n'ayant, cependant, pas un fonctionnement uniforme et n'existant pas encore dans chaque pays de Bretagne.

La C.G.T. souhaite porter un certain nombre d'ambitions en Bretagne :

- Construire ou conforter des espaces de démocratie sociale et citoyenne,
- Donner à ces espaces les moyens d'intervenir de façon significative sur les choix stratégiques,
- Accompagner cette démarche d'une amélioration conséquente des droits syndicaux par la construction de droits interprofessionnels,

sans multiplier à l'infini de nouveaux lieux, il apparait nécessaire de se donner quelques priorités. Quatre niveaux territoriaux représentent les lieux de définition des stratégies : la région, le département, les pays, l'intercommunalité.

Il convient de construire et/ou de conforter une véritable démocratie sociale et citoyenne permettant, à l'image des CESER, de rassembler les acteurs et de travailler des ambitions territoriales dans une démarche prospective et de GPECT. Cela suppose des moyens pour réaliser des travaux et des études. Il faut aussi créer les conditions de la participation des acteurs locaux et notamment des représentants des salariés.

Tout comme l'avis du CESER, nous voulons souligner notre désaccord sur la proposition de la Région Bretagne d'une fiscalité additionnelle. Nous soutenons également l'avis du CESER concernant la formation des salariés dans l'entreprise.

Par contre, la C.G.T. considère les créations de la conférence régionale de l'emploi et de la formation, du comité de veille économique ainsi que la mise en place de la conférence de l'industrie, prévue dans chaque région, comme de véritables outils pour anticiper, contractualiser et évaluer. Ces outils devront être utilisés y compris pour aller jusqu'à la négociation en territoire.

Notre organisation est favorable à une contractualisation, notamment lorsque l'intervention publique se traduit par des aides aux entreprises.

La plate forme régionale de financement des entreprises et des projets proposés ainsi que la mobilisation de l'épargne régionale pour financer l'emploi et l'économie doivent permettre de créer un fonds régional pour l'emploi et la formation sur la Bretagne. Ce sont autant de réponses apportées par le Conseil Régional qui auraient mérité d'être soulignées dans l'avis du CESER.

La C.G.T. se prononce pour la création d'un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. Plus généralement, nous sommes pour une profonde réforme de la fiscalité locale. Les budgets contraints que préparent les collectivités (voir les OB de la Région), attestent de cette urgente nécessité.